

## Lettre du Cardinal Antonelli,

SECRETÉAIRE D'ÉTAT DE PIE IX A MGR. MÉGLIA, CHARGÉ D'AFFAIRES DU ST. SIEGE A PARIS.

Vous avez déjà lu sans doute la brochure publiée récemment à Paris sous ce titre : *La France, Rome et l'Italie*. Elle contient une espèce de commentaire tant de l'exposition officielle de la situation faite dans le courant du mois par M. Baroche au Sénat et au Corps législatif de France, que du choix de documents publiés par le gouvernement français relativement aux derniers événements d'Italie. Vous vous serez aperçu sans doute que le but principal de cet opuscule est de rejeter sur le Saint-Père et sur son gouvernement la cause de l'état déplorable auquel sont arrivées les choses dans toute l'Italie, et spécialement dans les domaines pontificaux. Vous connaissez parfaitement la série des faits qui se sont succédés dans ces derniers temps, vous connaissez, d'autre part, les divers actes émanés de Sa Sainteté, ainsi que la dépêche envoyée par moi à Mgr. le nonce à Paris, le 29 février de l'année dernière ; et cela vous suffit déjà pour repousser cette injuste imputation. En effet, si on considère avec quelque attention les arguments sur lesquels elle est appuyée dans la brochure, on verra sans grande peine qu'il n'y a pas une seule assertion qui ne demeure victorieusement réfutée par les actes dont je viens de vous parler. Toutefois, comme cette brochure, par le moyen de vagues généralités, ou d'anecdotes étrangères à la question, ou d'allégations purement imaginaires, s'efforce de présenter les faits sous un faux aspect, afin de leur faire dire le contraire de ce qu'ils expriment, j'ai cru opportun d'y opposer quelques considérations pour le plus grand éclaircissement de la vérité. Ce motif, joint à la considération du caractère officiel sous lequel la brochure s'est prétendue publiée, m'a engagé à m'en occuper pour la partie qui regarde de plus près le Saint-Siège et son gouvernement.

Et d'abord je ne m'arrêterai pas à qualifier ici l'acte d'un homme qui ose lancer publiquement une accusation si grave contre le Chef auguste et vénérable de l'Eglise catholique ; et cela au moment où, à part les aveugles et éternels ennemis de tout ordre, tout le monde admire et plaint en lui la victime de l'ingratitude et de la perfidie la plus rare qui fut jamais. Je sais bien que l'auteur se défend d'accuser Sa Sainteté, en disant que son cœur a été surpris et trompé par quelques-uns de ceux qui l'entourent. Mais cet artifice est trop vulgaire pour écarter le reproche d'irrévérence lorsqu'on ose blâmer celui qui a tant de titres au plus profond respect et à la plus sincère gratitude et vénération. Chacun, du reste, comprend facilement qu'une pareille excuse est pire que l'accusation même.

Mais, quoi qu'il en soit de l'appréciation morale et, si l'on veut, politique de cette imputation, arrivons à la considérer en elle-même et dans sa valeur intrinsèque. La brochure prétend que l'obstination du Saint-Père à ne concéder aucune réforme, et à se refuser à tous les conseils et secours bienveillants du gouvernement français, est la seule et vraie cause de toutes les pertes temporelles que souffre maintenant le Saint-Siège. N'aimant pas, pour ma part les généralités vagues et abstraites, qui ne sont bonnes qu'à déguiser la vérité, j'appelle l'auteur sur le terrain des faits particuliers et précis. De quel temps parle-t-il, et de quelles circonstances ! Il faut bien avouer que, si l'obstination prétendue est chose réelle et non imaginaire, elle a dû se montrer dans un temps donné et dans une conjoncture donnée.

Or, on peut, à ce sujet, distinguer trois époques : la première s'étend depuis les premières années du pontificat de Sa Sainteté jusqu'à son exil à Gaëte ; la seconde comprend les dix ans qui s'écoulèrent depuis son retour à Rome jusqu'aux derniers troubles survenus en Italie ; et la troisième enfin, les deux années dans lesquelles eurent lieu ces bouleversements. Il y aurait certainement de la folie à vouloir rejeter l'obstination prétendue sur la première de ces époques ; alors que le monde entier saluait dans le Souverain Pontife régnant l'initiative spontanée de ces réformes et de ces libertés que l'on pouvait accorder sans avoir à craindre de les voir dégénérer en coupable licence, par l'œuvre de ceux qui cherchaient à en abuser. Cela est si vrai que, dernièrement

encore, l'aveu en a été fait par le ministre d'une puissance protestante dans une assemblée publique.

Et si les généreuses et larges concessions du Saint-Père se sont vues récompensées, de la part des perfides instigateurs de la révolution, par la plus injuste ingratitude et félonie, cela servit à montrer dès lors la vanité de la confiance exagérée que plusieurs mettent en de semblables remèdes ; vanité dont malheureusement on a eu, il y a peu de jours, un nouvel exemple.

Quand le Saint-Père fut rétabli dans la possession de ses Etats par la faveur de toutes les puissances et par le concours des armes catholiques, en quoi la France eut une si grande part qu'elle a mérité toute notre reconnaissance, comme nous la lui avons exprimée et l'exprimons de nouveau, quels furent alors les désirs que lui témoignèrent d'un commun accord les puissances catholiques, y compris par conséquent le gouvernement français ? C'était la réorganisation des finances, bouleversées surtout par les spoliations de l'anarchie révolutionnaire ; c'était la réalisation des réformes convenues à Gaëte avec les plénipotentiaires des principaux Etats catholiques, c'était enfin la formation d'une armée à lui appartenant, qui pût mettre un terme à l'occupation temporaire de la France et de l'Autriche. Or, quel est celui de ces trois désirs qui n'a pas été accompli ? Grâce à la sagesse et à la continuelle sollicitude de Sa Sainteté, on avait réussi, non-seulement à abolir le papier-monnaie, mais même à obtenir une égalité parfaite entre les recettes et les dépenses, avec quelque excédent du côté des recettes, et cela sans lever de nouveaux impôts sur les sujets. Pour les réformes, si on en excepte deux, qui, à raison des circonstances graves et exceptionnelles qu'entretenait l'attitude hostile et révolutionnaire du Piémont, avaient été différées, elles avaient été mises à exécution ; comme je l'ai démontré dans ma dépêche précédente : et le rapport de M. le comte de Rayneval, d'illustre mémoire, alors ambassadeur de France près le Saint-Siège, en avait déjà rendu un irrécusable témoignage. L'armée, nonobstant la condition particulière de l'Etat pontifical où elle se forme, comme chacun le sait, par voie d'engagement volontaire, l'armée pouvait être constituée en nombre suffisant. Aussi, lorsque dans les premiers jours de 1859, on voulait trouver un prétexte à la guerre d'Italie dans la permanence des armées étrangères sur le territoire pontifical, Sa Sainteté put librement inviter la France et l'Autriche, quand elles le voudraient, à retirer leurs troupes.

En quoi donc a consisté la prétendue obstination du Saint-Père dans les dix années dont nous parlons ? La brochure en question, au lieu de réclamer en des termes généraux, aurait mieux fait de dire en particulier, et en citant des faits et des documents, ce qu'aurait voulu le gouvernement impérial, ou les autres gouvernements amis du Saint-Siège. Pour nous, nous ne trouvons dans toute la brochure rien de précisé sur ce point, sauf les paroles suivantes : " La conduite même du gouvernement pontifical, son refus persistant d'accomplir des réformes, et ses sympathies avouées pour l'Autriche contribuaient à accroître les alarmes du patriotisme italien." Par là, on prétend établir deux choses : le refus des réformes, et la sympathie pour l'Autriche. Mais pour le premier point, nous en avons déjà montré le faible par l'autorité même du représentant de la France. Quant au second, que l'on cite un seul fait dans lequel Sa Sainteté ait montré plus de déférence pour le gouvernement impérial de l'Autriche que pour tout autre gouvernement catholique, et spécialement que pour le gouvernement impérial de France. Ne pourrait-on pas plutôt et avec plus de fondement faire une récrimination contraire ?

Reste donc la troisième époque, celle du dernier mouvement survenu en Italie, et il convient de s'occuper de celle-ci plus au long, puisque c'est à cette époque que paraît se rapporter spécialement l'accusation portée par la brochure. L'auteur décrit à la page 21, qu'elle devait être, dans une telle commotion, l'attitude de l'empereur des Français, et voici ses paroles : " L'Italie respectée dans son indépendance, la Papauté protégée dans sa puissance temporelle, tel était donc le double but que devait se proposer la politique impériale." En présence de cette attitude